

Tutoriel de prise en main du module « Indicateurs de performance » sur PSQS

La direction des sports souhaite disposer des résultats annuels des 15 indicateurs nationaux de suivi des activités des CREPS via un système d'information unique au sein duquel les CREPS disposeront, soit de façon automatisée, soit après saisie, de leurs cibles prévisionnelles et de leurs résultats. L'ensemble des CREPS utilisent aujourd'hui le Portail du Suivi Quotidien du Sportif (PSQS) et il est proposé à travers ce projet de créer un module spécifique « Indicateurs de performance ». A noter que les 3 écoles nationales et l'INSEP ne sont pas concernés par l'intégralité du projet mais uniquement par les indicateurs « formation » (Objectif 1). L'enquête annuelle ministérielle dédiée à la *Formation* va ainsi être intégrée dans ce développement de PSQS.

Etablissements	Objectif 1 <i>Formation*</i>	Objectif 2 <i>Haut-Niveau</i>	Objectif 3 <i>Expertise</i>	Objectif 4 <i>Gestion</i>
CREPS	✓	✓	✓	✓
INSEP	✓	✗	✗	✗
ENSM	✓	✗	✗	✗
ENVSN	✓	✗	✗	✗
IFCE	✓	✗	✗	✗
MNS	✗	✗	✗	✗
GIP de Bretagne	✓	✗	✗	✗

Les principaux intérêts d'utiliser comme support SI le PSQS sont :

- accéder à un module spécifique pour cette exigence réglementaire de rendu compte de votre activité ;
- saisir facilement les données via une interface simple d'utilisation et complète ;
- vous permettre de préenregistrer des données avant de les valider définitivement : *brouillon* [saisies par le CREPS sans validation] ; *proposer* [transmission à la DS] ;
- disposer de droits d'écriture pour un grand nombre d'utilisateurs mais de restreindre la validation définitive aux directeur et adjoints ;
- disposer de rapports types dans des formats exploitables (Excel, Word, PDF) clairs, lisibles et facilement diffusables où la notion d'historique est proposée (pour les administrateurs de leur CA par exemple) ;
- disposer d'un rapport spécifique aux indicateurs relatifs à la *Formation* ;
- disposer d'une compilation automatisée des 15 indicateurs du CREPS ;
- accéder à l'ensemble des données brutes permettant la réalisation de rapports souhaités ;
- rendre, en champ obligatoire, le renseignement d'une rubrique « analyses » pour chaque indicateur dans la partie Réalisé ;
- rendre possible la communication via PSQS avec la direction des sports ;
- disposer d'une vue « qui a saisi quoi et quand ».

1. Connexion

A partir du 4 janvier 2021, vous pourrez vous rendre directement sur le site du PSQS via un onglet spécifique : <https://www.portail-sportif.fr/> puis sur l'onglet « Indicateur établissement ».

Durant cette phase de déploiement, si vous rencontrez des difficultés ou que vous notez des erreurs d'importation de données, vous pouvez adresser un message électronique à Frédéric DAMBIER (frederic.dambier@sports.gouv.fr). Merci de préciser le type de problème rencontré (avec éventuellement le nom du pôle, du sportif ou de la formation concerné) ainsi que le jour et l'heure de l'observation du problème.



Pour la création ou la suppression d'un compte PSQS pour un agent de votre établissement, vous devez contacter les services de l'INSEP : Jean-Luc PATORET (jean-luc.patoret@insep.fr), chef de projet PSQS (pôle Performance - Unité Développement et Innovation Numérique).

2. Présentation de l'organisation du module

Toute personne ayant un login sur PSQS pourra accéder, après ouverture des droits par le(la) directeur(trice), au module « Indicateur établissement » de son propre établissement ; pour chaque CREPS, un accès à ce module en écriture est prévu pour 7 personnes (directeur(trice), adjoint(e) ou responsable de site, responsable du département SHN, responsable du département formation, administration formation, administration sport et administration gestion du CREPS. Il est prévu 4 accès pour l'ENSM (2 sites), 3 pour l'ENVS/N/INSEP et 2 pour l'IFCE/GIP Bretagne, qui ne sont concernés que par l'objectif relatif à la formation.

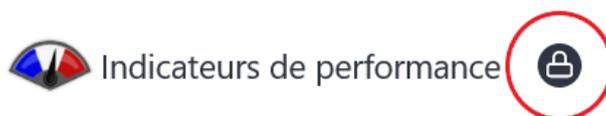
Pour PACA, Montpellier et l'ENSM, une distinction des différents sites est faite permettant une saisie des données pour chacun pour le prévisionnel et le réalisé.

Les directeurs d'établissements assurent la responsabilité de la cohérence des données renseignées et de leur transmission à la direction des sports. Ils sont les seuls habilités à transmettre les cibles prévisionnelles et le réalisé annuel en amont des dialogues de gestion. A ce titre, un espace « administration » leur est réservé, accessible uniquement avec leur profil (cf. explications 6.).

Le module s'articule autour d'un menu déroulant sur la gauche de la page.



A noter qu'en fonction de la taille de votre écran, vous pouvez verrouiller ce menu pour qu'il soit toujours présent au lieu de le faire apparaître uniquement lorsque vous passez la souris dessus.



Ensuite, pour chaque indicateur et comme dans les fichiers Excel que vous remplissiez auparavant, il est rappelé en préambule le descriptif précis des attendus et le numéro de l'indicateur :

2.2.1 Taux de réussite aux examens des sportifs permanents - 2020

Cet indicateur vise à mesurer la qualité de l'accompagnement scolaire, universitaire ou professionnel proposé par le CREPS. La notion de réussite des sportifs permanents (NC et listés) dans leur projet scolaire, post bac ou professionnel est interprétée de la manière suivante : passage en classe supérieure ; réussite à un examen de fin de cycle (DNB, CAP, BAC, BTS, Licence,...), à un concours ou à un diplôme J&S ; passage en seconde année d'une année de formation dédoublée ; diversification du parcours de F° en effectuant une F° complémentaire ou continue ; accès à un emploi.

Une aide précisant les attendus est régulièrement présente sous la forme du symbole « point d'interrogation » :

P.F.R. HANDINATATION - CREPS Bordeaux Aquitaine

Structure ? P.F.R. HANDINATATION - CREPS Bordeaux Aquitaine

Structure PPI ? Prog. d'accès.

Effectif Total 6 4 2 ...jeurs 2 Mineurs 4

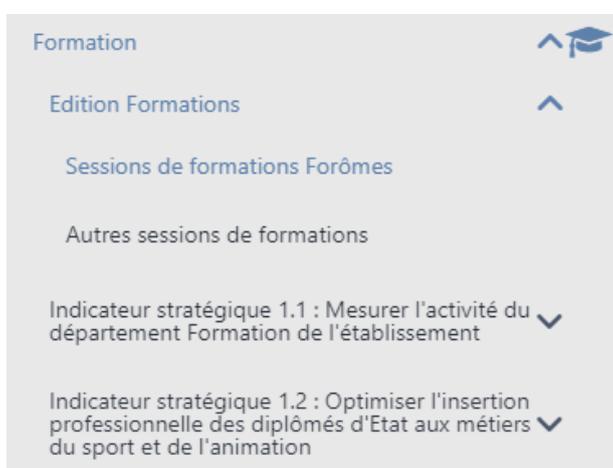
Non classé 0 Espoir 2 Coll. Nat. 1 SHN Relève 2 SHN Sénior 0 SHN Elite 1 SHN Reco. 0

3. Saisie des données

Cet onglet reprend l'ensemble des 4 objectifs et des 15 indicateurs. Chaque indicateur est ensuite divisé en deux champs : *prévision* et *réalisé*. Comme indiqué en préambule, la notion d'historique est présente pour chaque indicateur avec la possibilité de choisir l'année concernée ce qui deviendra de plus en plus utile au fur et à mesure des années. **Le mode opératoire est le même pour l'ensemble des indicateurs et il sera explicité sur le premier indicateur et à reproduire ensuite pour les autres.** Lorsque les données sont importées depuis PSQS ou une autre base de données (application FORÔMES), **les cellules sont grisées et ne peuvent pas être modifiées directement.** Dans le cadre de la mise en place de cet outil et avec une transmission estivale parfois incomplète, l'ensemble des champs « prévision » sera, exceptionnellement, ouvert à la saisie jusque fin janvier 2021. Nous vous invitons donc à vérifier et à compléter/modifier l'ensemble de vos données prévisionnelles 2021 et 2022.

a. Formation

L'objectif n°1 est composé de deux indicateurs stratégiques déclinés en 6 indicateurs de suivi. Actuellement, les établissements renseignent déjà 3 des 6 indicateurs de suivis dans le cadre d'une enquête annuelle ministérielle réalisée sous Excel. Le principe est d'arrêter celle-ci et de l'intégrer sous PSQS dans ce module.



Vous avez tout d'abord la possibilité dans cet onglet de voir les formations dispensées dans votre établissement (*Edition Formations*) avec une importation directe depuis FORÔMES des formations saisies par vos services (*Session de formations FORÔMES*) ; il est à noter que certaines données observées dans cet onglet ne peuvent pas être modifiées via le PSQS mais uniquement via FORÔMES. Cela concerne les diplômés d'Etat professionnels et les certifications complémentaires du ministère des sports (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, UCC, CS et CC).

Attention, un certain nombre de données doivent cependant être saisies manuellement :

- Effectifs des sportifs de haut niveau
- Statut dans l'alternance
- Volume de formation
- Coût de la formation
- Portage de la session
- Origine des financements de la formation
- Classification des formations (Part nationale ou régionale de formation)

Pour les autres formations non enregistrées dans FORÔMES (diplômes d'Etat des métiers de la montagne et tous les « autres » diplômes : certifications, préformation, pré-qualification,...), c'est à l'établissement de les saisir dans la rubrique (*Autres sessions de formations*) en cliquant sur « ajouter une formation » :

[+ Ajouter une formation](#)

Il faut ensuite remplir manuellement les différents champs.

Ajout d'une Formation ✕

Informations générales ▼

Effectif ▼

Statut ▼

Financement ▼

Volume de formation (Cumul de l'ensemble des stagiaires) ▼

Classification * ▼

Commentaire ▼

Informations générales ▲

Année **Nombre de session ***

Organisme *

Type de session *

Date de début * **Date de fin ***

Tarif public * € **Portage de la session ***

Effectif ▲

	<18 ans	18-20[20-25[30-35[35-40[40-45[45-50[>50]	Total par genre	Effectif Total
Femme	<input type="text"/>	<input type="text" value="0"/>	0							
Homme	<input type="text"/>	<input type="text" value="0"/>								
Dont Parcoursup	<input type="text"/>							Dont sportif de haut-niveau	<input type="text"/>	
Origine région	<input type="text"/>							Origine hors région	<input type="text"/>	
Origine non connu	<input type="text"/>							Taux Stagiaire régionaux	<input type="text" value="0"/>	

Statut ▲

Apprenti	Contrat de prof.	Contrat aidé	Fonctionnaire	Indépendant	Demandeur d'emploi	Gratifiable	Autre	Total
<input type="text"/>	0							

Financement ▲

Structure commerciale	Association	OPCO	Conseil régional	Autres collectivités	Ministère des sports	Autres ministères	Particulier	Fond propre de l'EPF	Autre	Total
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	0

Volume de formation (Cumul de l'ensemble des stagiaires) ▲

En centre	En entreprise	Par FOAD	Total
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	0

Classification * ▲

▼ ▼

Commentaire ▲

Information : pour ces deux champs « sessions de formations FORÔMES » et « autres sessions de formations », tant que la saisie est en mode « brouillon », les données ne sont pas prises en compte et n'apparaissent pas dans les indicateurs 1.1 et 1.2. Il faut donc impérativement valider votre saisie pour que cela apparaisse dans les onglets suivants.

Informations générales

Effectif

Statut

Financement

Volume de formation (Cumul de l'ensemble des stagiaires)

Taux de réussite au diplôme

Classification *

Commentaire

Brouillon Validé

* champs obligatoires

Enregistrer Enregistrer et Fermer Annuler

Vous pouvez ensuite commencer la saisie des données pour l'objectif 1 (mettre en œuvre des formations de qualité contribuant à la structuration de l'encadrement sportif et socio-éducatif) avec les deux indicateurs à saisir :

- Mesurer l'activité du département formation de l'établissement

Indicateur stratégique 1.1 : Mesurer l'activité du département Formation de l'établissement

- 1.1.1 Nombre de sessions dispensées - Prévision
- 1.1.1 Nombre de sessions dispensées - Réalisé
- 1.1.2 Nombre de stagiaires accueillis - Prévision
- 1.1.2 Nombre de stagiaires accueillis - Réalisé
- 1.1.3 Volume d'heures - stagiaires dispensé - Prévision
- 1.1.3 Volume d'heures - stagiaires dispensé - Réalisé
- 1.1.4 Intervenants extérieurs mobilisés - Prévision
- 1.1.4 Intervenants extérieurs mobilisés - Réalisé

- o *Nombre de sessions dispensées*

Vous devez tout d'abord remplir la partie « *prévision* » en indiquant le nombre de sessions pour l'année N+1 (année N déjà remplie) pour chaque type de diplômes dispensés par l'établissement ; vous avez également la possibilité d'ajouter des commentaires. Cette saisie est à faire entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre de l'année N (pour une saisie de la direction des sports entre le 1^{er} octobre et le 30 novembre). Dans le cadre de la mise en place de cet outil et avec une transmission estivale parfois incomplète, l'ensemble des champs « *prévision* » est, exceptionnellement, ouvert à la saisie jusque fin janvier 2021. Nous vous invitons donc à vérifier et à compléter/modifier l'ensemble de vos données prévisionnelles 2021 et 2022.

1.1.1 Nombre de sessions dispensées - 2019

Ces trois indicateurs visent à mesurer l'activité du département Formation de l'établissement. Il convient de comptabiliser l'ensemble des sessions de formation dispensées, l'ensemble des stagiaires accueillis au sein des sessions de formation ainsi que le volume d'heures-stagiaires (en centre) par l'ensemble des sessions de formation dispensées par l'établissement. Il convient de retranscrire les valeurs issues de l'enquête DS3B relative à l'activité Formation de l'établissement.

	2019	2020	2021
BP JEPS	41	39	41
DE JEPS	6	6	6
DES JEPS	2	1	0
MONTAGNE			
CPJEPS			
CC	2	4	4
AUTRES	14	14	15
Statut	Accepté Ministère		

Dans un deuxième temps, c'est la partie « *réalisé* » que vous devez regarder sachant que le nombre de sessions dispensées est automatiquement importé depuis FORÔMES (cellules grisées) ; en cas d'erreur, c'est dans l'application FORÔMES que vous devez apporter les modifications qui seront automatiquement modifiées dans PSQS. Comme indiqué précédemment, le réalisé des formations non présentes dans FORÔMES doit être saisi/modifié dans « *autres sessions de formations* ».

Un rappel du descriptif de l'indicateur vous est proposé en tête de page et vous devez impérativement remplir la partie « *analyse* » qui est obligatoire. Cette saisie doit être faite entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} mars, avant la période des dialogues de gestion (ex : entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} mars 2022, avant le dialogue de gestion de mars 2022 portant sur l'activité 2021).

1.1.1 Nombre de sessions dispensées - 2019

Ces trois indicateurs visent à mesurer l'activité du département Formation de l'établissement. Il convient de comptabiliser l'ensemble des sessions de formation dispensées, l'ensemble des stagiaires accueillis au sein des sessions de formation ainsi que le volume d'heures-stagiaires (en centre) par l'ensemble des sessions de formation dispensées par l'établissement. Il convient de retranscrire les valeurs issues de l'enquête DS3B relative à l'activité Formation de l'établissement.

BP JEPS	38	DE JEPS	5
DES JEPS	1	MONTAGNE	
CPJEPS		CC	0
AUTRES	18		
Statut	Transmis Ministère		
Analyse *	Normal ↕ Sans Serif ↕ B <i>I</i> <u>U</u> A		

Lorsque votre saisie (sans doute celle de votre responsable de la formation) est faite, elle peut être proposée à la direction de l'établissement qui transmettra ensuite au ministère, en une seule fois, lorsque les 15 indicateurs auront été remplis (cf. 4. Transmission).

Pour chaque indicateur, l'onglet « *historique de la prévision* » ou « *historique du réalisé* » vous permet de voir si la saisie a bien été transmise et/ou acceptée par le ministère.

Informations : Lorsque vous souhaitez enregistrer vos données mais qu'il manque un élément, un message d'erreur apparaît en haut à gauche de votre écran indiquant que des champs sont manquants et doivent être remplis.



Analyse *

Normal Sans Serif B I U A [icône] [icône] [icône]

Champ requis

- *Nombre de stagiaires accueillis* : même process avec importation des formations FORÔMES pour le réalisé
 - *Volume d'heures – stagiaires dispensé* : même process avec importation des formations FORÔMES pour le réalisé
 - *Intervenants extérieurs mobilisés* (nombre, volume horaire et coût) : même process avec importation des formations FORÔMES pour le réalisé ; à faire uniquement pour les vacataires, prestataires de services, travailleurs indépendants ou autoentrepreneurs ; les agents titulaires et non titulaires formateurs qui apparaissent dans l'enquête ministérielles « effectifs activité » ne sont pas concernés.
- Mesurer l'insertion professionnelle des diplômés d'Etat aux métiers du sport et de l'animation
- *Taux de réussite des stagiaires* : même process avec importation de FORÔMES pour le réalisé

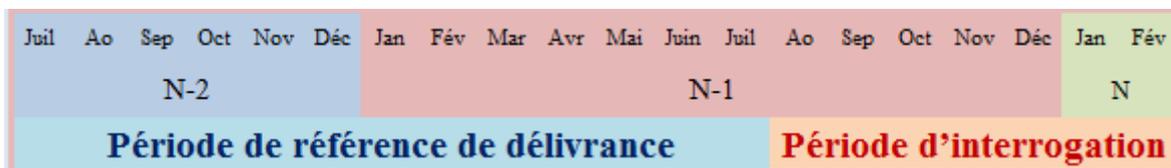
Cet indicateur apporte des éléments permettant de mesurer la qualité pédagogique dispensée. Il convient de rapporter le nombre de diplômés sur le nombre d'inscrits à la session de formation. Les inscriptions à l'état « validé » sont prises en compte. Les inscriptions à l'état « proposé », « abandonné », « refusé » ne sont pas prises en compte ; si un stagiaire abandonne au moment des résultats, son inscription reste comptabilisée. Est identifié comme « diplômé » toute personne pour laquelle le jury plénier entérine en séance l'obtention du diplôme passé, indépendamment du type de parcours de formation qu'il soit complet ou incomplet. Des indications sur le taux de réussite sont disponibles pour chaque diplôme sur la droite de la page et pour la totalité de vos diplômes en bas de page.

	Passage jury	Délivrance	Taux
BP JEPS	116	87	75%
DE JEPS	51	33	64.71%
DES JEPS	0	0	
MONTAGNE			
CPJEPS			
CC	0	0	
VAE	0	0	
Total Passage jury : 167		Total Délivrance : 120	71.86%

Statut Transmis Ministère

- *Taux d'insertion professionnelle des diplômés d'Etat* : saisie nécessaire

Cet indicateur apporte des éléments permettant de mesurer la qualité pédagogique dispensée et sa capacité à disposer d'un réseau de structures d'alternance. Il convient d'interroger la situation professionnelle des diplômés de l'établissement 7 mois après la fin de session de formation de rattachement. La période de référence de délivrance de diplôme va de juillet N-2 à juillet N-1. La période d'interrogation va d'août N-1 à février N. **Pour cet indicateur, une saisie du prévisionnel et du réalisé est nécessaire.**



b. Haut Niveau

- Mesurer l'activité du département en charge du Haut Niveau du CREPS

- o *Part de sportifs permanents* : même process avec importation de PSQS toutes les 24h pour le réalisé

Cet indicateur recense, **au 31 décembre**, l'ensemble des sportifs de l'établissement en les classifiant dans les différentes structures des Projets de Performance Fédéraux (PPF). L'ensemble des informations est importé depuis les autres modules PSQS (en lien notamment avec les saisies des fédérations) et ne nécessite donc pas de saisie spécifique mais uniquement une vérification des données. Une attention particulière est portée sur la nécessité de valider en amont dans PSQS tout sportif permanent de l'établissement individuel sous convention ou inscrit dans une structure hors PPF. Si vous constatez une erreur (liste ministérielle ou non appartenance à l'établissement), merci de le signaler auprès de Frédéric DAMBIER (frederic.dambier@sports.gouv.fr) et de Benoît SCHULLER (benoit.schuller@sports.gouv.fr).

Prévision

Historique de la prévision

2.1.1 Part des sportifs "listés" permanents / sportifs permanents - 2019

Cet indicateur vise à mesurer l'attractivité du CREPS pour les sportifs inscrits sur listes ministérielles vis-à-vis des projets de performances des fédérations sportives (PPF - instruction du 23 mai 2016 relative à l'élaboration du PPF) en particulier sur les notions des deux programmes (accession au sport de haut niveau et excellence sportive) et des trois listes ministérielles (liste des SHN [Elite, Sénior, Relève, Reconversion], sportifs des collectifs nationaux, sportifs espoirs). L'indicateur doit mesurer la part des sportifs listés et permanents du CREPS (Espoir, Collectif National, Relève, Sénior, Elite, Reconversion) sur le total de sportifs permanents du CREPS (NC compris) au 31 décembre de chaque année. Par sportif permanent, il convient d'entendre le sportif inscrit dans une structure implantée dans le CREPS.

	2019	2020	2021
Prévisionnel	66 %	%	%
Statut	Accepté Ministère		
Commentaire	Normal Sans Serif B I U A [icônes]		

Réalisé

Historique du Réalisé

Total des structures

Effectif Total	144	78	66	Majeurs	19	Mineurs	125						
Non classé	17	Espoir	99	Coll. Nat.	13	SHN Relève	13	SHN Sénior	1	SHN Elite	0	SHN Reco.	1

Structures accueillies par le CREPS (PPF ou pas)

CNET ATHLETISME MIXTE CREPS WATTIGNIES (WATTIGNIES)	▼
PFR TIR MIXTE CREPS WATTIGNIES (WATTIGNIES)	▼
PFR HOCKEY SUR GAZON MIXTE CREPS WATTIGNIES (WATTIGNIES)	▼
PFR ESCRIME FEMININ CREPS WATTIGNIES (WATTIGNIES)	▼
HP ATHLETISME MIXTE CREPS WATTIGNIES (WATTIGNIES)	▼
PE TENNIS DE TABLE MIXTE CREPS WATTIGNIES (WATTIGNIES)	▼
CFCP BASKET-BALL MIXTE CREPS WATTIGNIES (WATTIGNIES)	▼
PE VOLLEY BALL MASCULIN CREPS WATTIGNIES (WATTIGNIES)	▼
PE BASKET-BALL MIXTE CREPS WATTIGNIES (WATTIGNIES)	▼
PE VOLLEY BALL FEMININ CREPS WATTIGNIES (WATTIGNIES)	▼

Pour la partie « réalisé », vous retrouverez l'ensemble des structures accueillies dans votre établissement. En cliquant sur la flèche à droite de chaque structure, vous pouvez observer le détail avec le nom et le type de structure, ses effectifs (avec la répartition femmes/hommes et mineurs/majeurs) ainsi que la répartition par listes ministérielles. A noter que les données sont arrêtées au 31 décembre de l'année N (saison N/N+1) ; en conséquence, cet indicateur sera remis à zéro en N+1 (saison N/N+1) avec une reprise des importations PSQS début septembre.

PE TENNIS DE TABLE MIXTE CREPS WATTIGNIES (WATTIGNIES)													
Structure	PE TENNIS DE TABLE MIXTE CREPS WATTIGNIES (WATTIGNIES)												
Structure PPF ?	Prog. d'accès.												
Effectif Total	19	7	12	Majeurs	0	Mineurs	19						
Non classé	1	Espoir	10	Coll. Nat.	6	SHN Relève	2	SHN Sénior	0	SHN Elite	0	SHN Reco.	0

- Optimiser le double projet des sportifs permanents du CREPS :
 - o *Taux de réussite aux examens des sportifs permanents* même process avec importation de PSQS toutes les 24h pour le réalisé (travail en cours)

Cet indicateur s'appuie sur l'édition d'une fiche récapitulative de tous les sportifs avec un « tag » des diplômes ou examens passés (faire la différence entre *Réussite* et *Echec*). Ce fichier devra être renseigné dans le module « scolarité » des fiches individuelles des sportifs sous PSQS avant d'alimenter le module « indicateur établissement » de PSQS. Cela concerne la population de sportifs présente au 1^{er} janvier N-1. Une attention est donc portée sur la nécessité par l'établissement d'avoir des fiches individuelles à jour. Un soin particulier sera porté en 2021 sur la saisie de la situation des sportifs du sport adapté en IME.

Réalisé Historique du Réalisé

2.2.1 Taux de réussite aux examens des sportifs permanents - 2019

Cet indicateur vise à mesurer la qualité de l'accompagnement scolaire, universitaire ou professionnel proposé par le CREPS. La notion de réussite des sportifs permanents (NC et listés) dans leur projet scolaire, post bac ou professionnel est interprétée de la manière suivante : passage en classe supérieure ; réussite à un examen de fin de cycle (DNB, CAP, BAC, BTS, Licence,...), à un concours ou à un diplôme J&S ; passage en seconde année d'une année de formation dédoublée ; diversification du parcours de F° en effectuant une F° complémentaire ou continue ; accès à un emploi.

Total : 75 **Total Echec : 2** **Total Réussite : 73** **97.33%**

	Total	Echecs	Réussites	Taux
Passage classe supérieure	52	1	51	98.08%
Passage en 2nde année de F°				
Accès à un emploi				
Autres	1		1	100%
Brevet collège	20	1	19	95%
CAP				

- o *Taux des sportifs permanents ayant progressé dans leur parcours de performance* : même process avec importation de PSQS toutes les 24h pour le réalisé

Cet indicateur vise à mesurer la qualité des prestations du CREPS permettant aux sportifs accueillis de progresser dans leurs parcours de performance sportive. Il convient d'identifier les sportifs qui sont présents le 01.01.N et le 31.12.N mais aussi les sportifs qui sont présents le 01.01.N mais plus le 31.12.N qui ont fait l'objet d'une progression (NC ⇒ Espoir ⇒ Collectif National ⇒ Relève ⇒ Sénior ⇒ Elite). Les sportifs en reconversion ne rentrent pas dans le champ de cet indicateur. Cet indicateur ne nécessite pas de saisie spécifique dans le module « Indicateurs CREPS ». Le nombre total de sportifs ayant progressé dans leur parcours de performance apparaît en haut de la page avec le taux. Vous trouverez ensuite quatre champs que vous pouvez ouvrir en cliquant sur la petite flèche à droite :

- Sportifs ayant changé de catégorie et de structure PPF ;
- Sportifs ayant changé de catégorie mais pas de structure PPF ;
- Sportifs ayant changé de structure PPF mais pas de catégorie ;
- Sportifs n'ayant changé ni de structure PPF ni de catégorie.

Nombre de sportifs permanents N-1

Nombre	46	dont élite	0
Total	14	Taux	30.43%
Nombre de sportifs permanents qui ont changé de catégorie et de structure PPF (accession à excellence) entre le 02.01.N-1 et le 31.12.N-1			
Nombre de sportifs permanents qui ont changé de catégorie mais pas de structure PPF (accession à excellence) entre le 02.01.N-1 et le 31.12.N-1			
Nombre de sportifs permanents qui ont changé de structure PPF (accession à excellence) mais pas de catégorie entre le 02.01.N-1 et le 31.12.N-1			
Nombre de sportifs permanents qui n'ont changé ni de structure PPF (accession à excellence) ni de catégorie entre le 02.01.N-1 et le 31.12.N-1			

- Augmenter l'expertise du CREPS au bénéfice de la haute-performance
 - o Volume horaire de prestation annuelle au service de la haute performance : même process avec importation de PSQS toutes les 24h pour le réalisé (**à venir**)

Cet indicateur vise à mesurer l'attractivité du CREPS par la qualité des prestations à destination de la haute performance (prestations d'agents du CREPS : entraîneurs, préparateurs physiques, personnels du corps médical et paramédical,... ou utilisation d'installations sportive). La prestation concerne aussi bien le sportif individuel élite, sénior et critères ANS que les athlètes des équipes de France hors équipes étrangères (encadrement non compris dans le décompte du volume horaire). Une demi-journée représente 4 heures et une journée représente 8 heures par SHN de référence. A long terme, cet indicateur ne nécessitera pas de saisie spécifique dans le module « Indicateurs CREPS » puisque chaque établissement aura, au préalable, saisi les informations dans le module « optimisation de la performance » de PSQS. **Un travail est en cours avec l'INSEP pour cette importation. Pour 2021, il est demandé aux établissements une saisie manuelle de cet indicateur (en utilisant le bouton « ajouter » pour saisir chaque sportif ou collectif).**

2.3.1 Volume horaire mobilisé par le CREPS au bénéfice de la haute performance - 2019

Identifiez le volume horaire / an de prestation du CREPS à destination des « élite » et « sénior » non permanents au 31.12.N. Le type de prestation doit être en rapport avec la haute performance (préparation physique, réathlétisation, accompagnement psychologique, recherche, préparation mentale, nutrition et diététique, suivi-sociopro. ...) et concerne aussi bien des prestations d'agents du CREPS (entraîneurs, préparateurs physiques, personnels du corps médical et paramédical, ...) que l'utilisation d'installations de l'établissement. La prestation concerne aussi bien le sportif individuel que les athlètes des équipes de France hors équipes étrangères (encadrement non compris dans le décompte du volume horaire). Une 1/2 journée représente 4 heures et une journée représente 8 heures par SHN.

Prestation

Sportif ou équipe accueillie		CAIPS	
Discipline	tir à l'arc	Elite et/ou sénior	Les deux
Effectif	15	Types de prestation	recherche appliquée
Nbr de jours	985	Volume horaire annuel	11820
Sportif ou équipe accueillie		Geoffrey VERSY	
Discipline	handi triathlon	Elite et/ou sénior	Sénior
Effectif	1	Types de prestation	médical (kiné) + installations
Nbr de jours	5	Volume horaire annuel	40
Prestation			
Sportif ou équipe accueillie		Eugénie DUVAL	
Discipline	cyclisme	Elite et/ou sénior	Sénior
Effectif	1	Types de prestation	prépa physique
Nbr de jours	8	Volume horaire annuel	64

Sportif ou équipe accueillie ⓘ

Claire BREN

Discipline ⓘ

canoe-kayak

Elite et/ou sénior

Elite

Effectif

1

Types de prestation ⓘ

prépa physique + prépa mentale +

Nbr de jours

14

Volume horaire annuel

112

Statut

Transmis Ministère

Analyse *

Normal ▾ Sans Serif ▾ **B** *I* U **A**    

c. **Expertise**

- Mesurer l'expertise du CREPS au service des politiques sportives locales et nationales
 - o *Volumétrie d'expertise mobilisée par le CREPS* : même process avec importation de PSQS toutes les 24h pour le réalisé (**à venir**)

Cet indicateur vise à identifier le niveau de mobilisation et de réponses qu'apportent les établissements publics aux sollicitations visant l'accompagnement, le développement et la promotion de pratique sportive au plan local et national. Chaque CREPS doit saisir la volumétrie en ETPT d'expertise mobilisée par secteur d'activité (formation, sport de haut niveau, recherche et PRN, ...). **Un travail est en cours entre la DS, l'ANS et l'INSEP pour cette importation. Pour 2021, il est demandé aux établissements une saisie manuelle de cet indicateur (en utilisant le bouton « ajouter » pour saisir chaque sportif ou collectif).**

2.3 Contribution RGI	0.35	ETPT
4.2 Recherche / expertise	1.55	ETPT
Autre	22.52	ETPT
Total 2019	24,42	ETPT
Statut	Transmis Ministère	
Analyse *	Normal Sans Serif B I U A [img] [img] [img]	

d. Gestion

- Optimiser la politique d'accueil du CREPS en cohérence avec son projet d'établissement
 - o Taux de remplissage de l'hébergement

Cet indicateur vise à mesurer l'efficacité du CREPS qui cherche à atteindre une occupation optimale de ses hébergements. Il convient de rapporter le nombre de lits occupés sur le nombre de lits disponibles du CREPS ainsi que les bâtiments disponibles. C'est sur la base du nombre de lits disponibles par mois, qu'il convient de renseigner le nombre de lits occupés. Cela permet d'affiner les lits mobilisés dans des périodes spécifiques (vacances scolaires, ou été par exemple ; travaux ; ...). Les lits utilisés par le CREPS, mais situé en dehors de l'établissement (conventions, partenariats avec internats de lycées, hôtels, CROUS, ...) ne rentrent pas dans le décompte de cet indicateur.

Nombre de jours ouverts dans l'année

Nombre	358		
	Lits disponibles	Lits occupés	Taux
Janvier	6 781	2 969	43.78%
Février	6 432	3 169	49.27%
Mars	7 068	3 311	46.84%
Avril	6 534	4 469	68.4%
Mai	6 965	3 471	49.83%
Juin	6 924	2 977	43%
Juillet	7 828	3 841	49.07%
Août	7 617	3 658	48.02%
Septembre	6 173	4 441	71.94%
Octobre	6 789	4 326	63.72%
Novembre	6 667	3 310	49.65%
Décembre	4 630	2 611	56.39%

Descriptifs des hébergements disponibles durant l'année

1	Bât Angoumois - 20 chambres (2 accès PMR) - 30 lits max
2	Bât Aunis - 58 chambres (1 accès PMR) - 116 lits max
3	Bât Foyer Gatines - 10 chambres - 10 lits
4	Bât Saintonge - 58 chambres - 113 lits max
Taux de remplissage 2019	52.92%
Statut	Transmis Ministère

- Accompagner le développement de compétences incontournables pour le CREPS

- o *Part des agents ayant suivi une formation de formation continue (FC)*

Cet indicateur sert à mesurer la capacité du CREPS à mobiliser ses agents afin qu'ils puissent répondre aux enjeux de l'établissement par l'acquisition ou le développement des compétences attendues. Il convient de rapporter le nombre d'agents rémunérés par le CREPS (titulaires et non titulaires) ayant suivi une action de FC sur le nombre total des agents sur une année civile. Les PTP qui suivent une action de formation professionnelle dispensée par le CREPS (BP DE DES ou CC) afin de monter en compétences sont à intégrer dans cet indicateur.

L'établissement doit indiquer le nombre de personnes concernées sur le nombre maximal de personnes éligibles, la répartition par catégorie des agents concernés, la répartition par mission, le nombre de jours et le coût total.

Réalisé
Historique du Réalisé

Nombre maximal de personnes pouvant disposer d'une action de FC en 2019	43
Nombre de personnes ayant bénéficié d'une action de FC en 2019	21

Répartition par catégories des personnes ayant suivi une action de FC

A & A+	8		B	2
C	6			
Autres	3			

Répartition par mission des personnes ayant suivi une action de FC (cf. nomenclature enquête Effectifs Activités)

Formation	6		Haut Niveau	4
Soutien vie associative	1		Recherche & RI	1
Fonctions supports	9			

FC

Nombre de jours cumulés de FC	106
Coût total dédié à la FC	13 290

Taux 2019

48.84%

Statut

Transmis Ministère

Analyse *

Normal ▾ Sans Serif ▾ **B** *I* U A

- Développer les ressources propres du CREPS
 - o *Taux des ressources propres / total des dépenses*

Cet indicateur vise à mesurer la capacité du CREPS à développer ses activités par la mobilisation de ses ressources propres. Il convient de rapporter le montant des ressources propres sur le total des dépenses au 31 décembre de chaque année. Sont des ressources propres, les dons et legs, les subventions de fonctionnement de collectivités publiques versées au titre de l'activité du centre, le produit de la vente des services, de la taxe d'apprentissage, des conventions de formation professionnelles et le produit de l'aliénation des biens propres, ainsi que les ressources provenant des prestations du service de restauration et d'hébergement. Seules les dépenses décaissables sont à prendre en considération dans le total des dépenses.

4.3.1 Taux des ressources propres / total des dépenses - 2020
 Cet indicateur vise à mesurer la capacité du CREPS à développer ses activités par la mobilisation de ses ressources propres. Il convient de rapporter le montant des ressources propres sur le total des dépenses au 31 décembre de chaque année. « Sont des RP, les dons et legs, les subv. de fctt de col. publiques versées au titre de l'activité du centre, le produit de la vente des services, de la taxe d'app., des conventions de format^o pro. et le produit de l'aliénation des biens propres, ainsi que les ressources provenant des prestations du service de restauration et d'hébergement ».

Ressources propres	25 000	€	Dépenses	22 000	€
Taux RP/D 2020	<div style="background-color: #4a7c9c; color: white; padding: 5px; display: inline-block; width: 88%;">88%</div>				
Statut	<div style="display: flex; justify-content: space-around; border: 1px solid #ccc; padding: 5px;"> Brouillon Proposé à la Direction de l'établissement Transmis Ministère </div>				
Analyse *	<div style="border-bottom: 1px solid #ccc; padding-bottom: 5px;"> Normal ⌵ Sans Serif ⌵ B I U A 🔗 ☰ ☰ ☰ </div> <div style="padding-top: 5px;">Analyse</div>				

* champs obligatoires

🗑 Supprimer
📄 Enregistrer
📄 Enregistrer et Fermer
🔄 Annuler

- Multiplier les démarches écoresponsables du CREPS
 - o *Taux de mise en œuvre de la charte ministérielle*

Cet indicateur se verra adjoindre **3 critères qui seront modifiés en 2021** pour une montée en puissance de cet objectif. La saisie se fera uniquement par la direction des sports avec la validation de la mise en place d'un référent développement durable dans chaque CREPS, la participation aux réunions de travail mises en place la direction des sports et la constitution d'une feuille de route présentant le réalisé et les projets autour des 15 engagements listés dans la charte écoresponsable.

Mise en place d'un référent DD en lien direct avec les équipes de direction	<input checked="" type="checkbox"/>
Participation aux réunions de travail mises en place par la DS	<input checked="" type="checkbox"/>
Constitution d'une feuille de route présentant le réalisé et les projets autour des 15 engagements listés dans la charte écoresponsable	<input checked="" type="checkbox"/>
Statut	<div style="display: flex; justify-content: space-around; border: 1px solid #ccc; padding: 5px;"> Brouillon Proposé à la Direction de l'établissement Transmis Ministère </div>
Analyse *	<div style="border-bottom: 1px solid #ccc; padding-bottom: 5px;"> Normal ⌵ Sans Serif ⌵ B I U A 🔗 ☰ ☰ ☰ </div> <div style="padding-top: 5px;">analyse</div>

4. Transmission

Cet onglet permet d'avoir une vision globale de l'état d'avancement des transmissions des données à la direction des sports pour les 4 objectifs. Nous retrouvons deux champs différents pour le « *prévision* » et le « *réalisé* ».



a. Prévision

The interface shows a dropdown menu for 'CREPS BORDEAUX', a year selector set to '2021', and a date '20 octobre 2020'. It also displays 'Date limite d'envoi DS : 30 novembre 2020' and 'Jours restants avant envoi : 41'. Below are four expandable sections: 'Formation', 'Haut-Niveau', 'Expertise', and 'Gestion'. At the bottom are buttons for 'Réduire', 'Développer', and 'Soumettre à la direction des sports'.

Chaque établissement peut choisir l'année souhaitée et il voit apparaître la date limite d'envoi à la direction des sports ainsi que le nombre de jours restants avant envoi. Il peut ensuite dérouler chaque objectif pour rentrer dans le détail et vérifier la bonne transmission des données.

The interface shows the year selector set to '2020' and the date '20 octobre 2020'. The 'Date limite d'envoi DS' is '30 novembre 2019'. The 'Gestion' section is expanded to show a table with the following data:

Statut	Responsables	2020	2021	2022
4.1.1 Taux de remplissage de l'hébergement				
Brouillon		80 %	80 %	80 %
4.2.1 Part des agents ayant suivi une action de FC				
Brouillon		90 %	90 %	90 %
4.3.1 Taux des ressources propres / total des dépenses				
Proposé à la Direction de l'établissement		65 %	65 %	65 %
4.4.1 Taux de réalisation de la charte éco-responsable du ministère chargé des sports				

Dans cet exemple, le directeur d'établissement peut voir que sur l'objectif « gestion », deux indicateurs sont encore au stade de brouillon et qu'un indicateur a été proposé par ces équipes mais pas encore transmis à la direction des sports (le 4^{ème} est en cours de traitement par le prestataire).

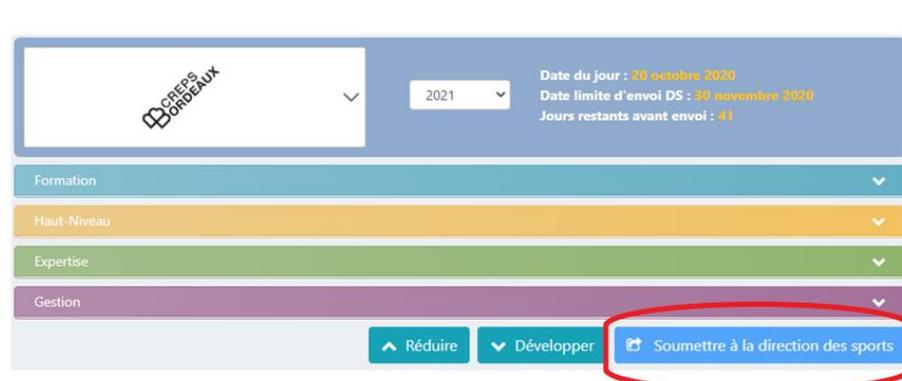
b. Réalisé

Statut	Responsables	Cible prévisionnel	Résultats en cours	Taux de réalisation
1.1.1 Nombre de sessions dispensées Brouillon	Saisie Creps Bordeaux Objectif 1 & 2 Charles	33	28	84.85%
1.1.2 Nombre de stagiaires accueillis Proposé à la Direction de l'établissement	Saisie Creps Bordeaux Objectif 1 & 2 Charles	85	35	41.18%
1.1.3 Volume d'heures - stagiaires dispensé Proposé à la Direction de l'établissement	Saisie Creps Bordeaux Objectif 1 & 2 Charles	102	35	34.31%
1.1.4 Intervenants extérieurs mobilisés Proposé à la Direction de l'établissement	Saisie Creps Bordeaux Objectif 1 & 2 Charles	Effectif	5	100%
		Heures	50	12%
		€	10000 €	0.07%
1.2.1 Taux de réussite des stagiaires Proposé à la Direction de l'établissement	Saisie Creps Bordeaux Objectif 1 & 2 Charles	78,571 %	50 %	63.64%
1.2.2 Taux d'insertion professionnelle des diplômés d'Etat Brouillon	Saisie Creps Bordeaux Objectif 1 & 2 Charles	50 %	66,67 %	133.33%

Sur le même modèle, cet onglet permet d'avoir une vision très précise de l'état d'avancement des indicateurs pour l'année en cours :

- Date limite d'envoi à la direction des sports et compte à rebours.
- Pour chaque indicateur, état d'avancement de la transmission avec un rappel de la cible prévisionnelle, le résultat en cours et un diagramme permettant de voir le taux de réalisation.

Processus de validation : c'est dans cet onglet « transmission » que le(la) directeur(trice) peut valider l'ensemble des données tant prévisionnelles que réalisées. En cliquant sur « soumettre à la direction des sports », il(elle) envoie ainsi l'ensemble des informations précédemment saisies. **Cet envoi ne peut se faire qu'en une seule fois, lorsque l'ensemble des champs est rempli.**



5. Validation

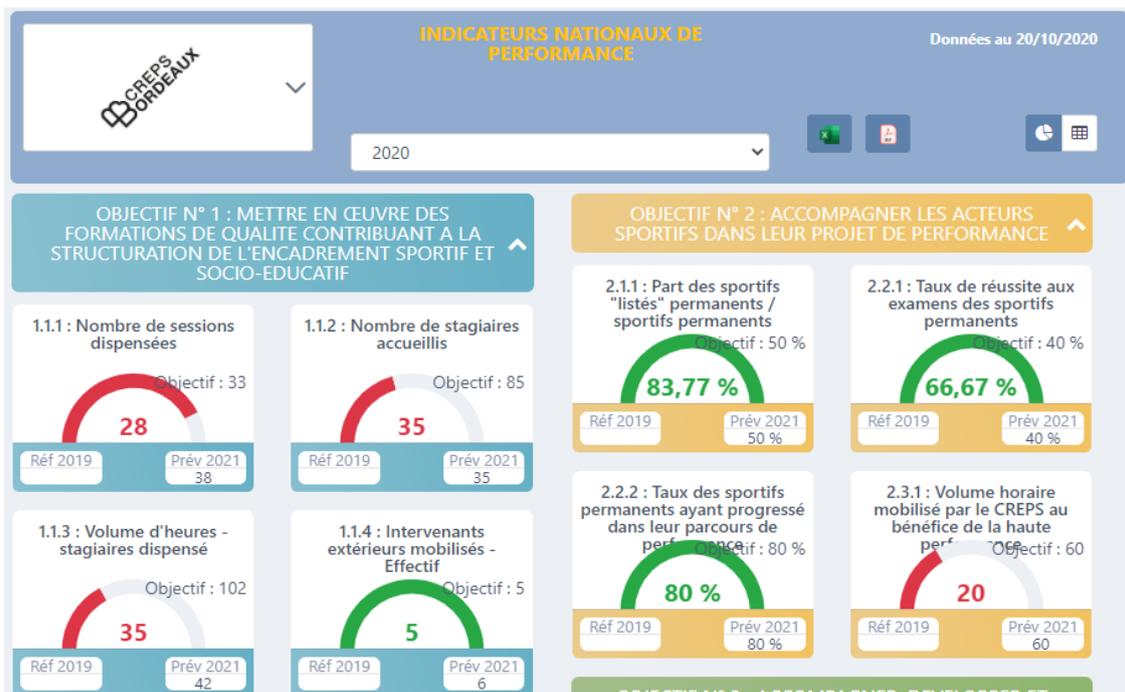
Pour information, c'est un onglet réservé à la direction des sports qui permet d'avoir une vision globale de l'ensemble des établissements et de voir ceux qui ont transmis leur cible prévisionnelle et ceux pour qui cela a été validé.

2021	Date du jour 18 décembre 2020	Date limite d'envoi DS 30 novembre 2011	Jours restants avant envoi 1999
📄 trier par statut 📄 trier par ordre alphabétique			
 Transmis le 14/12/2020	 Non transmis	 Non transmis	 Non transmis
 Non transmis	 Non transmis	 Non transmis	 Non transmis
 Non transmis	 Non transmis	 Non transmis	 Non transmis
 Non transmis	 Non transmis	 Non transmis	 Non transmis
 Non transmis	 Non transmis	 Non transmis	 Non transmis

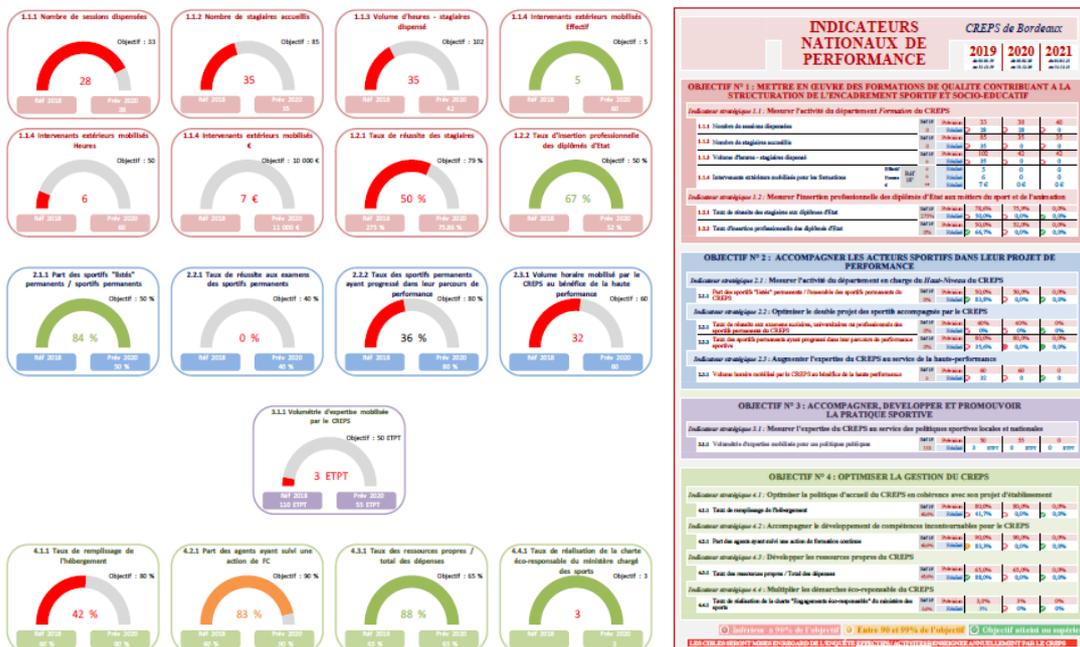
6. Tableaux de bords



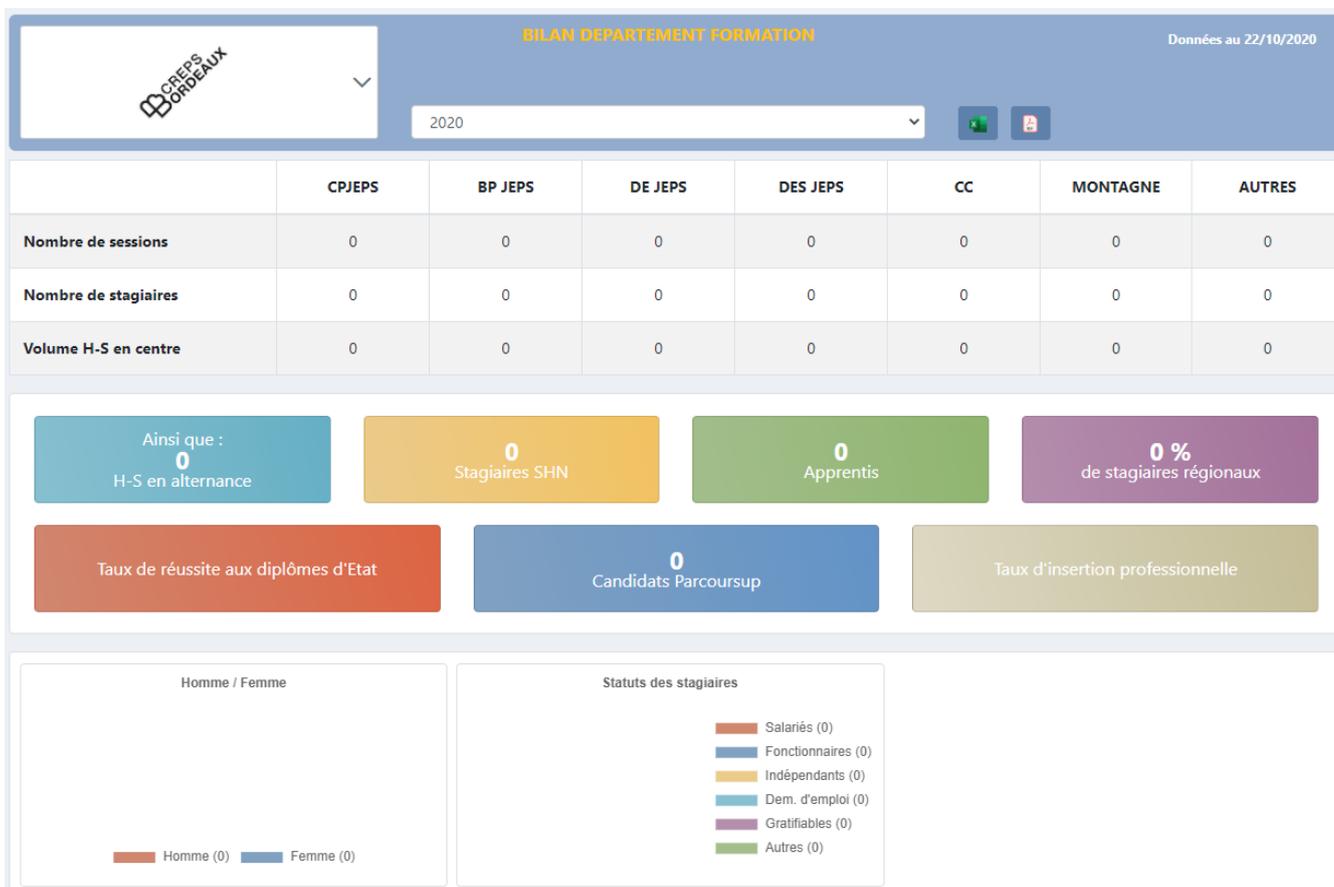
Cet outil a été créé pour vous aider dans le pilotage de votre établissement. Grâce à l'onglet « *indicateur nationaux de performance* », le principe est de disposer d'une vision globale de la réalisation des 15 indicateurs. En haut de page, vous pouvez choisir l'année concernée (toujours avec cette possibilité de conserver un historique de l'activité de l'établissement). Pour information, pour les CREPS multi-sites, chaque directeur de site a accès à son établissement et le directeur du CREPS aura accès à l'ensemble des sites plus un bilan global pour l'ensemble de l'établissement (**janvier 2021**).



Il est également possible de faire des extractions sous format Excel (anciens dossiers transmis par le passé) et PDF (pour avoir la fiche récapitulative et cette vision avec des graphiques) :



L'onglet « *Tableau de bord Formations* » permet d'avoir une vision globale de l'objectif n°1 (mettre en œuvre des formations de qualité contribuant à la structuration de l'encadrement sportif et socio-éducatif). Des exportations sous format Excel et PDF permettront, aussi bien aux CREPS qu'aux établissements publics, de retrouver la fiche récapitulative que vous connaissez bien.



PNFO PRFO		Nombre de sessions 0		Nombre de stagiaires 0		Volume d'H-S 0	
PNFO	1 ENVIRONNEMENT SPECIFIQUE	0		0		0	
	2.1 F° CONTINUE J&S (FIS)	0		0		0	
	2.2 F° CONTINUE J&S (PNF)	0		0		0	
	2.3 F° CONTINUE J&S (PRF)	0		0		0	
	2.4 F° CONTINUE J&S (CADRES)	0		0		0	
	3 F° RARE	0		0		0	
	4 DEJEPS /DESJEPS	0		0		0	
	5.1 PREPARATION (CONCOURS)	0		0		0	
	5.2 PREPARATION (DIPLOMES)	0		0		0	
	5.3 PREPA. (SELECT° - EXAMENS)	0		0		0	
6 INGENIERIE DE FORMATION	0		0		0		
7 PRIORITES MINISTERIELLES	0		0		0		
		0		0		0	
PRFO	A F° AU SPRF	0		0		0	
	B F° HORS SPRF	0		0		0	
	C F° FEDERALE (avec cadre EPF)	0		0		0	
	D AUTRE	0		0		0	
		0		0		0	

BILAN DE L'ACTIVITE DU DEPARTEMENT "FORMATION" DE L'ETABLISSEMENT

Etablissement

CREPS de Bordeaux

ANNEE DE REFERENCE **2020**

Interlocuteur

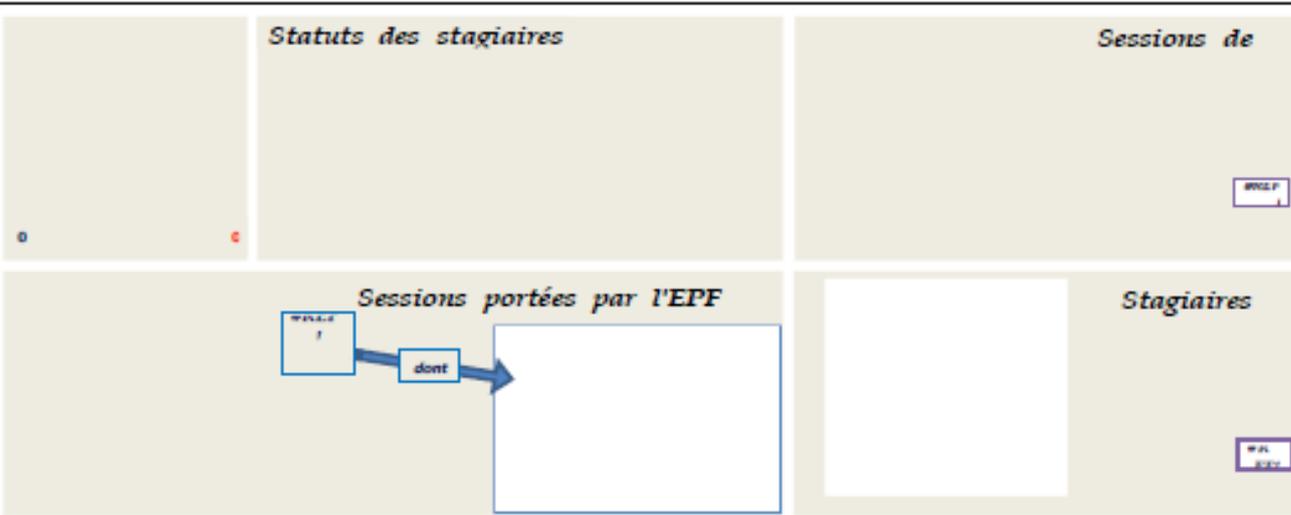
Nom

Fonction



	CP JEPS	BP JEPS	DE JEPS	DES JEPS	CC	MONTAGNE	AUTRES
Nombre de sessions	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de stagiaires	0	0	0	0	0	0	0
Volume H-S en centre	0	0	0	0	0	0	0

Ainsi que : 0 H-S en alternance	0 Stagiaires SHN	0 Apprentis	0% de régionalisés
de réussite aux diplômes d'Etat	0 Candidats Parcoursup	Taux d'insertion	



PNFO	Nombre de sessions	Nombre de stagiaires	Volume d'H-S
PREO	0	0	0
1 ENVIRONNEMENT SPECIFIQUE	0	0	0
2.1 1 ^{er} CONTINUE J&S (PIS)	0	0	0
2.2 2 ^{ème} CONTINUE J&S (PNI)	0	0	0
2.3 3 ^{ème} CONTINUE J&S (PRJ)	0	0	0
2.4 4 ^{ème} CONTINUE J&S (CADRES)	0	0	0
3 1 ^{er} RARE	0	0	0
4 DEJPS/DESJPS	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
5.1 PREPARATION (CONCOURS)	0	0	0
5.2 PREPARATION (DIPLOMES)	0	0	0
5.3 PREPA. (SELECT* - EXAMENS)	0	0	0
6 INGENIERIE DE FORMATION	0	0	0
7 PRIORITES MINISTERIELLES	0	0	0
PREO	0	0	0
A 1 ^{er} AU SPRF	0	0	0
B 1 ^{er} HORS SPRF	0	0	0
C 1 ^{er} FEDERALE (avec cadre EPF)	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
D AUTRE	0	0	0
PREO	0	0	0

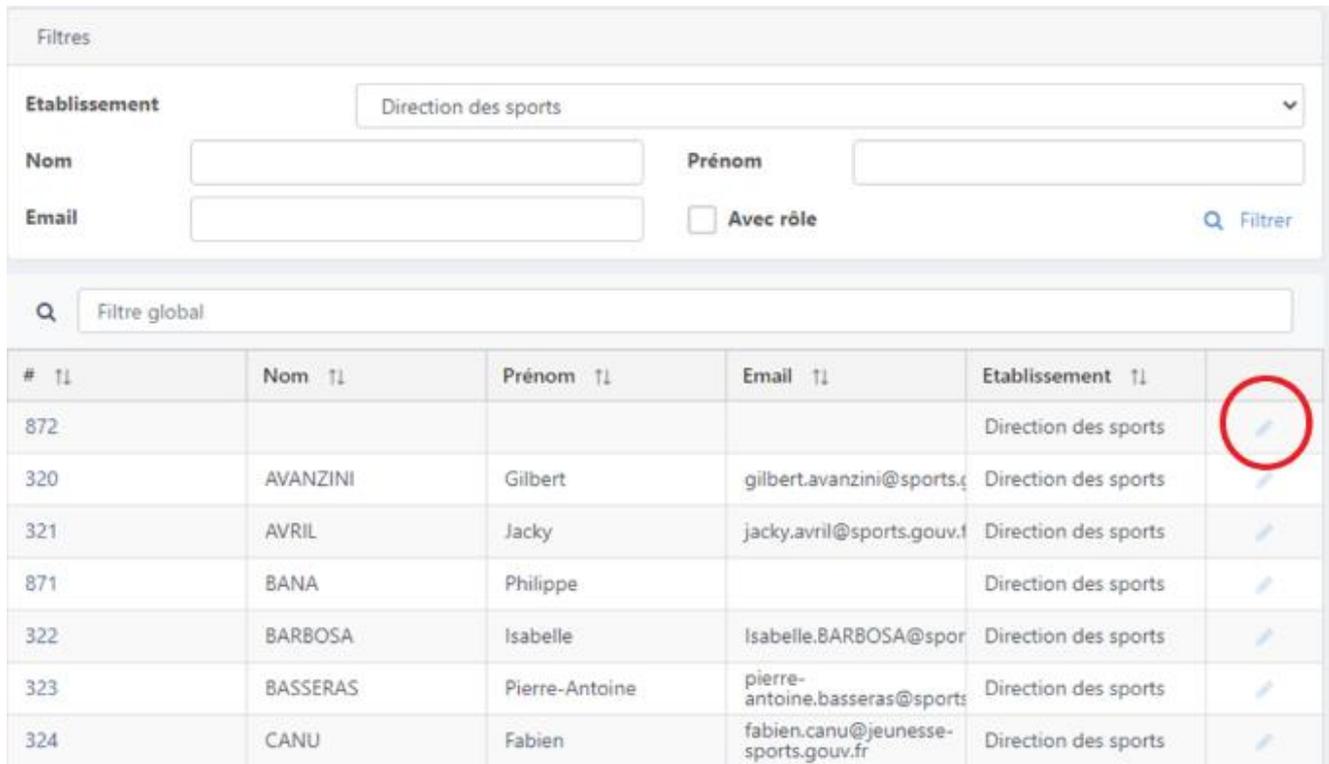
Pour information, la direction des sports dispose d'un onglet supplémentaire « *Tableau de bord Etablissements* » qui permet d'avoir une vision globale des indicateurs pour l'ensemble des établissements. **Un projet est à l'étude pour que vous disposiez également de cette présentation, mais uniquement pour votre établissement.**

	Formation Haut-Niveau Expertise Gestion																
	1.1.1	1.1.2	1.1.3	1.1.4	1.1.4	1.1.4	1.2.1	1.2.2	2.1.1	2.2.1	2.2.2	2.3.1	3.1.1	4.1.1	4.2.1	4.3.1	4.4.1
	1	12	12				83,33 %		83,77 %		33,89 %						
									61,2 %		14,18 %			14,91 %			
									57,45 %	25,53 %	23,08 %						
									66,38 %		35,75 %						
									98,55 %	100 %	32,14 %						
									39,51 %		10 %						
									62,86 %		24,07 %						
									63,98 %		27,64 %						
									100 %		60 %						
									69,17 %		27,85 %						
									67,08 %		36,32 %						
									62,12 %		31,82 %			16,72 %			
									82,79 %		26,56 %			11,06 %			
									52,39 %	50 %	45,45 %			80,15 %			
									84,62 %		33,08 %						
									52,59 %		37,5 %						
	2	37	37						64,86 %		25,76 %			4,67 %			
																	
																	
																	
																	
																	
Total global	3	49	49														
S/s total CREPS	3	49	49														
Moy nationale CREPS	0,18	2,88	2,88				4,9 %		68,78 %	10,33 %	30,89 %			7,5 %			
✘ Inférieur à 90% de l'objectif ! Entre 90% et 99% de l'objectif ✓ Objectif atteint ou supérieur																	

7. Administration



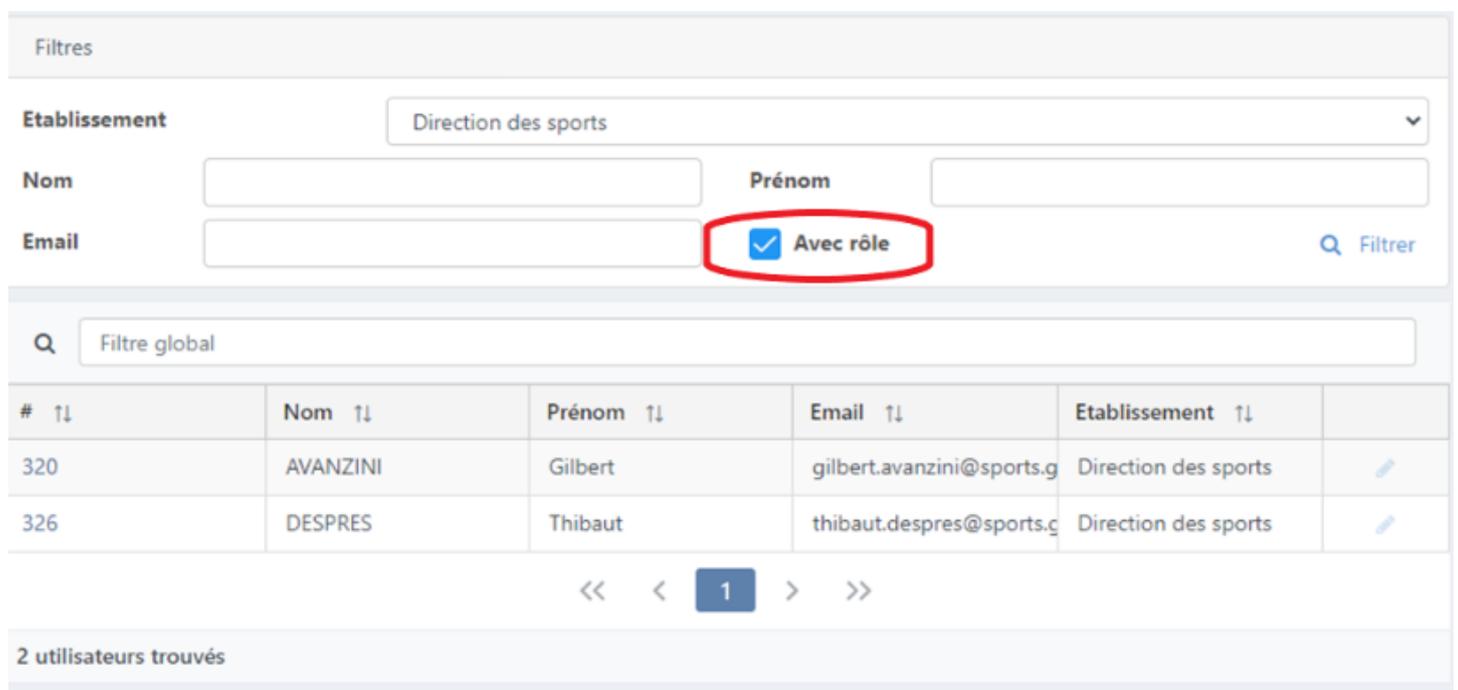
Cet onglet dispose d'un champ unique « *utilisateurs* » qui permet aux directeur(trice)s d'établissements d'assurer le suivi de la saisie ; l'ensemble des agents de l'établissement ayant des droits sur PSQS est répertorié. Il suffit d'aller sur le petit stylo à droite pour attribuer des droits à la personne sélectionnée.



The screenshot shows the 'Administration' interface with filters set to 'Direction des sports'. A table lists users with columns for ID, Name, First Name, Email, and Establishment. A red circle highlights the edit icon (a small pencil) in the rightmost column of the first row.

#	Nom	Prénom	Email	Etablissement	
872				Direction des sports	
320	AVANZINI	Gilbert	gilbert.avanzini@sports.g	Direction des sports	
321	AVRIL	Jacky	jacky.avril@sports.gouv.f	Direction des sports	
871	BANA	Philippe		Direction des sports	
322	BARBOSA	Isabelle	Isabelle.BARBOSA@spor	Direction des sports	
323	BASSERAS	Pierre-Antoine	pierre-antoine.basseras@sports	Direction des sports	
324	CANU	Fabien	fabien.canu@jeunesse-sports.gouv.fr	Direction des sports	

Pour voir les personnes ayant des droits dans le module « indicateurs de performance », il suffit de cocher la case « avec rôle » et vous ne voyez alors apparaître que les personnes pouvant modifier des éléments dans ce module.



The screenshot shows the same 'Administration' interface, but with the 'Avec rôle' checkbox checked and highlighted by a red oval. The table below shows only two users: AVANZINI and DESPRES.

#	Nom	Prénom	Email	Etablissement	
320	AVANZINI	Gilbert	gilbert.avanzini@sports.g	Direction des sports	
326	DESPRES	Thibaut	thibaut.despres@sports.g	Direction des sports	

2 utilisateurs trouvés

Dès que vous êtes dans la fiche d'un agent, il est alors possible de choisir le rôle que vous souhaitez lui attribuer :

- directeur(trice),
- directeur(trice)s adjoint(e)s ou responsables de sites,
- responsable du département sport de haut niveau,
- responsable du département formation,
- administration formation,
- administration sport,
- administration gestion du CREPS.

Rôles de l'utilisateur	
Rôle	Sélection
CREPS	
Directeurs	<input checked="" type="checkbox"/>
Directeurs adjoints et/ou responsables de sites	<input type="checkbox"/>
Responsable du département Sport de haut-niveau	<input type="checkbox"/>
Responsable du département Formation	<input type="checkbox"/>
Administration formation	<input type="checkbox"/>
Administration sport	<input type="checkbox"/>
Administration gestion du CREPS	<input type="checkbox"/>

Le(la) directeur(trice) a accès à l'ensemble des saisies et il peut ensuite attribuer des droits spécifiques à chaque agent en renseignant le fichier déroulant du dessous et en cochant, pour les 4 objectifs et les 15 indicateurs, les droits de saisies à la fois pour la prévision et pour le réalisé.

Edition des prévisionnels et réalisés			
Code	Indicateur	Prévisionnel	Réalisé
1. METTRE EN ŒUVRE DES FORMATIONS DE QUALITE CONTRIBUANT A LA STRUCTURATION DE L'ENCADREMENT SPORTIF ET SOCIO-EDUCATIF			
1.1.1	Nombre de sessions dispensées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1.1.2	Nombre de stagiaires accueillis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1.1.3	Volume d'heures - stagiaires dispensé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1.1.4	Intervenants extérieurs mobilisés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1.2.1	Taux de réussite des stagiaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1.2.2	Taux d'insertion professionnelle des diplômés d'Etat	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. ACCOMPAGNER LES ACTEURS SPORTIFS DANS LEUR PROJET DE PERFORMANCE			
2.1.1	Part des sportifs "listés" permanents / sportifs permanents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.2.1	Taux de réussite aux examens des sportifs permanents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.2.2	Taux des sportifs permanents ayant progressé dans leur parcours de performance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.3.1	Volume horaire mobilisé par le CREPS au bénéfice de la haute performance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

3. ACCOMPAGNER, DEVELOPPER ET PROMOUVOIR LA PRATIQUE SPORTIVE			
3.1.1	Volumétrie d'expertise mobilisée par le CREPS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. OPTIMISER LA GESTION DU CREPS			
4.1.1	Taux de remplissage de l'hébergement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.2.1	Part des agents ayant suivi une action de FC	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.3.1	Taux des ressources propres / total des dépenses	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.4.1	Taux de réalisation de la charte éco-responsable du ministère chargé des sports	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

8. Paramètres

Cet onglet permet de paramétrer la présentation :

- Interface claire ou sombre ;
- Menu horizontal ou vertical ;
- Menu statique ou survol (même action que le cadenas présenté en début de document).

Interface claire ou sombre



Claire ✓



Sombre

Menu horizontal ou vertical



Horizontal



Vertical ✓

Menu statique ou survol



Statique ✓



Survol